

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC – 26-008) V2

Pouvoir adjudicateur : CROUS NORMANDIE
Siège social : 135 Boulevard de l'Europe CS 81816
76 042 ROUEN CEDEX

Direction de la stratégie immobilière : 23 avenue de Bruxelles CS 25317
14 070 Caen cedex 5

Objet du marché :

Marché public de prestations intellectuelles d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) dans le cadre de l'opération de construction d'une résidence universitaire à Cherbourg (Manche) pour le compte du CROUS Normandie

Marché public de service passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique, notamment des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2.

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
17/07/2026 à 12H00

Le présent règlement de consultation comporte 12 pages

SOMMAIRE

<i>ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE CONSULTATION</i>	3
1.1 Objet et type de consultation.....	3
1.2 Description du projet et limites de prestations.....	3
<i>ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION</i>	3
2-1 Maître d'ouvrage.....	3
2.2 Conditions de participation.....	4
2.3 Nature de l'attributaire.....	4
2.4 Décomposition en tranches et en lots.....	4
2.5 Réalisation de prestations similaires.....	4
2-6 Variantes.....	5
2-7 Durée du marché et délais d'exécution.....	5
2-8 Délai de validité des offres.....	5
<i>ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION</i>	5
3.1 Procédure.....	5
3.2 Dossier de consultation.....	5
3.3 Visite du site.....	6
3.4 Modifications non substantielles au dossier de consultation.....	6
3.5 Remise des offres.....	6
<i>ARTICLE 4 - DOSSIER A PRODUIRE</i>	8
<i>ARTICLE 5 - MODALITES ET CRITERES DE SELECTION</i>	9
5.1 Sélection des candidatures.....	9
5.2 Critères de jugement des offres.....	9
<i>ARTICLE 6 - CALENDRIER PREVISIONNEL</i>	11
<i>ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</i>	11
<i>ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER ET JURIDIQUE</i>	11
8.1 Monnaie :.....	11
8.2 Forme des prix :.....	11
8.3 Mode de règlement :.....	12
8.4 Tribunal compétent :.....	12

Préambule

Le CROUS NORMANDIE est un établissement public à caractère administratif qui a pour mission principale d'améliorer la qualité de vie de l'étudiant à travers la gestion des bourses sur critères sociaux et les aides financières ainsi que le logement, la restauration et les activités culturelles. Ainsi, le CROUS NORMANDIE, qui est aussi un opérateur de l'Etat, a en charge l'accompagnement de la vie étudiante. Il procède à la modernisation et à l'adaptation de ses bâtiments et équipements pour répondre aux attentes et besoins des étudiants et des institutions universitaires. Dans cet objectif et dans le cadre de sa prospective immobilière, le CROUS NORMANDIE, en tant que Maître d'Ouvrage, envisage la construction d'une résidence sur le site universitaire du campus de Cherbourg-en Cotentin (50).

ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE CONSULTATION

1.1 Objet et type de consultation

Ce marché est un marché de services (prestations intellectuelles).

Le présent marché a pour objet l'exécution d'une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) dans le cadre de l'opération de construction d'une résidence universitaire à Cherbourg (Manche) pour le compte du CROUS Normandie

La présente consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique, notamment des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2.

1.2 Description du projet et limites de prestations

Le projet concerne la construction d'une résidence universitaire dont les précisions se trouvent dans le programme et ses annexes joints au dossier de consultation.

Le CCTP précise le contenu des prestations à réaliser par le titulaire dans le cadre de ce projet.

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2-1 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage, responsable de l'organisation de la consultation est le CROUS Normandie dont le siège se situe 135 boulevard de l'Europe, CS 81816 76042 Rouen Cedex.

Le service en charge de l'opération est :

La Direction de la stratégie immobilière et de la transition écologique du CROUS Normandie

23 avenue de Bruxelles CS 25317

14053 Caen cedex 4

Tél : 02 31 56 64 09

La consultation fait l'objet d'une publicité sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr, espace entreprise sous la référence 26-008 et sur le BOAMP et au JOUE.

2.2 Conditions de participation

La consultation est ouverte aux professionnels ou équipes de professionnels, justifiant des compétences ou d'expérience en matière d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) dans les domaines suivants :

Construction d'immeubles collectifs à usage locatif ;
Construction d'immeubles types foyers ;
Construction de résidences universitaires.

En cas de groupement, la forme admise est celle du groupement conjoint avec mandataire solidaire, conformément aux dispositions de l'article 2.3 du présent règlement de consultation.

L'attention des candidats est portée sur le fait que la composition de l'éventuelle équipe sera définitive ; seule la sous-traitance pourra ultérieurement être envisagée.

L'absence de présentation des capacités exigées entraîne le rejet de la candidature du candidat concerné.

2.3 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- Soit avec un prestataire unique ;
- Soit avec un groupement conjoint.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché en application de l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

Dans le cadre d'un groupement, aucune exclusivité n'est imposée aux bureaux d'études.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2.4 Décomposition en tranches et en lots

Lots

Sans objet

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. La mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) ne concerne qu'une opération et ne peut donc être scindée pour des soucis d'uniformité de l'étude et de suivi de cette opération.

Tranches :

Sans objet

2.5 Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2-6 Variantes

Sans objet

2-7 Durée du marché et délais d'exécution

Durée prévisionnelle du marché :

Phase	Durée prévisionnelle
APD	2 mois
PRO	2 mois
ACT	2 mois
Travaux (dont 1 mois de préparation)	18 mois
Levée des réserves	1 mois
Total	25 mois

Le délai global d'exécution de l'opération s'entend y compris les périodes de congés payés (semaines 31 à 35 incluses) et hors intempéries.

Cette durée est indicative et ne constitue pas un engagement contractuel du maître d'ouvrage.

2-8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 Procédure

La présente consultation fait l'objet d'une procédure formalisée avec publicité sur le site PLACE <http://www.marches-publics.gouv.fr>, plateforme des achats de l'Etat, sous la référence **26-008** et sur le BOAMP et au JOUE.

3.2 Dossier de consultation

Les documents suivants constituent le dossier de consultation :

- Le présent Règlement de Consultation
- L'acte d'engagement et son annexe
- Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques et particulières (CCTP)

Le programme et ses annexes
Le cadre de réponse de mémoire technique remis par l'entreprise
Planning prévisionnel
Les plans de situation
Les diagnostics : radon – pollution des sols
Etudes géotechnique de conception G2 AVP
Tableaux de surfaces prévisionnelles
La lettre de candidature DC1

- La déclaration du candidat individuel DC2
- La déclaration de sous-traitance DC4
- Le cadre de réponse valant mémoire technique

3.3 Visite du site

Il n'est pas prévu de visite sur site organisée par le maître d'ouvrage. La visite est libre, facultative mais recommandée. Les entreprises sont incitées à se renseigner sur l'environnement du site (PLUI) et à prévenir en amont de leur passage.

► Personne à contacter :

M. Fabrice Pisson

Tél : 06 60 10 16 11

Mail : fabrice.pisson@crous-normandie.fr

L'entreprise s'engage à respecter les abords du lieu, de la voirie, des immeubles et commerces avoisinants.

Les candidats sont, par conséquent, réputés avoir pris connaissance de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur les exécutions et les délais ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser.

3.4 Modifications non substantielles au dossier de consultation

Le CROUS Normandie se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.5 Remise des offres

Les offres sont à remettre **au plus tard le 17/07/2026 à 12h00** par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat **PLACE** à l'adresse suivante <http://www.marches-publics.gouv.fr>, espace entreprise sous la référence 26-008. Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>), le candidat installera les prérequis techniques et trouvera sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Il disposera également d'une assistance téléphonique.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

→ L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ;

→ La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;

→ Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs;

→ Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, doc et xls seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;

→ Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le maître d'ouvrage ne feront pas l'objet d'une réparation, elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

Format des fichiers :

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres.

- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html.

- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers.

- Ne pas utiliser les .exe et les macros.

- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

Horodatage des plis :

Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :

Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus. La réception de tout fichier infecté entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :

Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (CD-ROM, DVD ou clé USB) ou sur un support papier. En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.

La copie de sauvegarde est adressée au Maître d'ouvrage, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

- soit par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :

CROUS Normandie

Direction de la stratégie immobilière

23 avenue de Bruxelles – CS 25 317 –

14 053 Caen cedex 4

- soit par une remise directement, contre récépissé, à la Direction de la stratégie immobilière du CROUS Normandie 23, avenue de Bruxelles –14053 CAEN cedex 4 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sauf jours de fermeture exceptionnelle.

Pour être prise en compte, elle doit parvenir au Maître d'ouvrage avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres.

Signature électronique des plis :

La signature électronique des plis n'est pas exigée.

ARTICLE 4 - DOSSIER A PRODUIRE

Les candidats veilleront spécialement à produire dans leur offre respective l'intégralité des renseignements requis tels que définis dans le dossier de consultation des entreprises. Tout manquement est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre proposée au motif de sa non-conformité au présent règlement.

Les candidats présenteront un dossier complet, exclusivement rédigé en français, en version dématérialisée et comprenant les pièces suivantes **et présenté de la façon suivante dans son offre électronique :**

UN DOSSIER – PIECES ADMINISTRATIVES
Le formulaire DC1 dûment renseigné
Le formulaire DC2 avec indication du chiffre d'affaire du candidat pour le domaine d'activité du marché sur les trois dernières années.
Une attestation d'assurance pour les risques professionnels d'un niveau approprié au marché.
Une liste de références pertinentes au regard de l'objet du marché et provenant de marchés exécutés au cours des trois dernières années. Ces références sont vérifiables et comprennent le nom et les coordonnées du donneur d'ordre (liste de chantiers similaire avec indication du maître d'ouvrage, du lieu, de la durée du chantier et du montant de l'opération) ;
Le formulaire DC4, dûment renseigné, daté et signé.
UN DOSSIER – PIECES MARCHE
L'acte d'engagement dûment complété et signé
La DPGF datée et portant le nom, le cachet et la signature du candidat
UN DOSSIER – PIECES TECHNIQUES
Cadre de réponse valant mémoire technique
CCTP dûment signé

L'ensemble des documents DC1, DC2, DC4, AE, DPGF devront être ceux fournis par le CROUS NORMANDIE. Ils ne devront en aucun cas être modifiés.

***Important :** Dans le cas où la personne qui signerait le dossier de candidature pour le compte de l'entreprise candidate ne serait pas le dirigeant de l'entreprise ou tout autre représentant de l'entreprise juridiquement habilité à l'engager, elle devra joindre à la candidature la preuve de sa capacité à engager la société, par la production d'une délégation de pouvoirs, établie par la personne juridiquement habilitée à engager l'entreprise. En cas d'absence de ce pouvoir ou d'une délégation qui ne serait en bonne et due forme, la candidature de l'entreprise sera rejetée sans être examinée.*

Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous huit jours après une demande formulée par le maître d'ouvrage les documents suivants : un document prouvant l'aptitude à

exercer l'activité professionnelle (kbis, ou extrait du registre pertinent), un extrait du casier judiciaire

- Les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale valables à la date de la présente consultation
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- En cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) ainsi que la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 5 - MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

5.1 Sélection des candidatures

1. Capacités professionnelles du candidat (références des 3 dernières années pour des travaux identiques ou similaires, certificats de qualité)
2. Capacités techniques du candidat (moyens en personnel et en matériel)
3. Capacités financières du candidat (chiffre d'affaires des 3 dernières années ; situation/redressement judiciaire).

Le Maître d'ouvrage vérifiera que l'entreprise a qualité pour présenter son offre et dispose des garanties financières, professionnelles et techniques suffisantes. La candidature ne sera pas admise si les garanties sont insuffisantes.

Conformément à l'article R2142-14 du Code de la Commande Publique, il est demandé que les opérateurs économiques disposent d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement. Toutefois, l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination d'un candidat.

Dans le cas où les candidatures ne peuvent être admises, l'offre ne sera pas examinée.

5.2 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera fondé sur des critères pondérés.

► Sur 60 points : pour la valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique et décomposée de la façon suivante :

Sous-critères 1 : 15 points

La compréhension du projet : Analyse du site, du programme et du planning prévisionnel (analyse des contraintes et points de vigilance identifiés tel que les accès, la sécurité, les riverains, la prise en compte des intervenants du projet etc...).

Sous-critères 2 : 15 points

Organisation du candidat adaptée à la mission

Présentation des moyens humains spécifiquement affectés à l'opération au cours des phases de conception et d'exécution prévues au CCTP : nombre et profil du personnel (expérience, qualifications), cohérence du profil avec la mission, désignation de l'interlocuteur principal du maître

d'ouvrage et des autres intervenants, identification et présentation d'un suppléant en cas d'indisponibilité ;

Sous-critères 3 : 15 points

Pertinence de la méthodologie de travail proposée

Méthodologie de travail envisagée avec le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises, et les autres intervenants tel que le contrôleur technique, le coordonnateur SPS, les concessionnaires etc... au cours des phases prévues au CCTP : échanges d'information, traçabilité, gestion des interfaces entre lots, gestion des imprévus et des écarts aux dispositions du marchés sur le chantier, contrôles ;

Sous-critères 4 : 15 points

La disponibilité adaptée à la mission

Temps prévus en phase conception et exécution au regard des éléments de mission prévus au CCTP, nombre de réunions, visites inopinées en phase chantier.

► Sur 40 points pour le prix de l'offre.

La notation suivant la règle arithmétique suivante :

Une note de 40 points sera affectée au moins disant au vu du montant indiqué dans l'acte d'engagement (sous réserve des informations exprimées dans le paragraphe « nota » ci-après)

Les autres offres bénéficieront d'une note établie selon la formule suivante

$$N = PM/P \times 40$$

Avec N = note établie pour l'offre du candidat considéré

PM = montant de l'offre du candidat le moins disant

P = montant de l'offre de candidat considéré

Nota : l'offre moins disante sera analysée au regard des dispositions prévues par l'article L. 2152-5 du code de la commande publique (offre anormalement basse).

Le maître d'ouvrage établit un classement des offres et arrête le nom de l'entreprise retenue.

NOTATION SOUS-CRITERES

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

0%	<i>Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé</i>	
25%	Insuffisant :	Candidat ayant fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
50%	Partiellement insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
75%	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu répond aux attentes minimales mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats

100%	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantage particulier par rapport aux autres candidats.
------	-------------------	--

ARTICLE 6 - CALENDRIER PREVISIONNEL

Cf : CCAP 26-008 et planning prévisionnel

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires, **exclusivement** sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux questions ou demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'au neuvième jour avant la date limite de réception des offres sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les questions et réponses, si elles intéressent l'ensemble des candidats et peuvent avoir un impact sur la teneur des offres, seront portées à la connaissance des candidats par mise en ligne sur le site PLACE, sous réserve que ceux-ci se soient identifiés lors du téléchargement du dossier de consultation.

Il appartient au candidat de relever son courrier électronique (courrier indésirable compris) et de fournir, sur le site, une adresse mail valide pendant toute la procédure.

Lorsqu'un complément d'information nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes de renseignements qui ne seraient pas transmises via le profil d'acheteur ou qui ne parviendraient pas dans le délai imparti.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER ET JURIDIQUE

8.1 Monnaie :

Le candidat est informé que le maître d'ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'EURO.

8.2 Forme des prix :

Les prix sont forfaitaires provisoires et révisables selon les conditions fixées au CCAP.

8.3 Mode de règlement :

Le règlement des sommes dues au titulaire fera l'objet de paiement partiel définitif suivant les modalités fixées au CCAP.

Le règlement des prestations sera effectué sous 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

Une avance, dans les conditions prévues aux articles L2191-2, R 2191-3 et R2191-7 du code de la commande publique, pourra être versée.

8.4 Tribunal compétent :

Pour les différends et litiges, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Téléphone : 02 35 58 35 00.